

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121 - 12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 06 décembre 2019

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 27 septembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour » ;

8 « contre » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Philippe AUPET, Aurélie ALLART, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 27 septembre 2019.

Question n° 2

**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3

**Délégation de service public pour l'organisation, l'animation et la gestion des foires,
marchés et fête foraine : avenant n°2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'organisation, l'animation et la gestion des foires, marchés et fête foraine conclu avec la société SOMAREP ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 et tous les actes s'y rapportant.

Question n° 4

**Concession de service public pour la gestion des foires et marchés :
lancement de la procédure**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve le principe de confier la gestion des foires et marchés de Saint-Amand-Montrond dans le cadre d'une concession de service public, conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure de concession de service public et à signer tous les actes s'y rapportant.

Question n° 5
Concession de service public pour la gestion du camping municipal :
lancement de la procédure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour » ;

6 « contre » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT)

2 « abstention » (Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

- approuve le principe de confier la gestion du camping municipal de Saint-Amand-Montrond dans le cadre d'une concession de service public, conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au lancement de la procédure de concession de service public et à signer tous les actes s'y rapportant.

Question n° 6

Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un abattoir sur la commune de Saint-Amand-Montrond : avis dans le cadre de l'enquête publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- donne un avis favorable sur le projet.

Question n° 7

Convention d'occupation du domaine public au profit d'ATC France :
Stade Vélodrome – Avenue de Meillant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- accepte d'agréer la Société ATC France en tant que cessionnaire des droits et obligations de la Société France Pylônes Services ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents à intervenir.

Question n° 8

Acquisition d'une partie de parcelle : rue des Séjots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour » ;

6 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT)

- accepte l'acquisition pour partie d'une parcelle cadastrée BK 272, située rue des Séjots, d'une superficie d'environ 200 m², au prix de 12,50 € le m² ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative à intervenir et les documents s'y rapportant.

Question n° 9
Cession de parcelles : Avenue des Carmes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- accepte de céder pour partie les parcelles cadastrées BI 109, BI 145 et BI 150, d'une superficie d'environ 8 367 m², ainsi que les parcelles BI 147, BI 148, BI 149 et BI 151, d'une superficie de 5 606 m², sises Avenue des Carmes dans la ZAC des Carmes, au prix de 2 € le m², soit un montant d'environ 27 946 €, pour une surface globale d'environ 13 973 m² ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative à intervenir et les documents s'y rapportant.

Question n°10
Cession d'un logement : 28 rue Albert Camus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- donne un avis favorable à la cession de ce logement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Question n° 11
Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- accepte la cession du lot n°14, cadastré BK 686, lot issu de la parcelle cadastrée BK 633, à Madame Marie-Thérèse BEAUMONT-LEGRAS, pour une superficie de 626 m², au prix de 35 € le m² ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.

Question n° 12
Cession de terrains aux Pétaudes : déclassement du domaine public, intégration au domaine privé et actualisation des surfaces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- accepte de déclasser une partie du domaine public et de l'intégrer au domaine privé ;
- accepte la cession des parcelles cadastrées BR 705, BR 707, BR 708 et BR 709, pour une superficie de 9 565 m², au prix de 5 € le m² soit 47 825 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents à intervenir.

Question n° 13
Convention de partenariat avec Cœur de France pour la réalisation des travaux du Cours Manuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention établissant les conditions de portage et de remboursement des travaux du Cours Manuel.

Question n° 14
Règlement de fonctionnement « accueil de loisirs 3-13 ans »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve le règlement de fonctionnement « accueil de loisirs 3-13 ans » ;
- autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 15

Modification du tableau des effectifs, création d'emplois occasionnels et nominations dans le cadre du recensement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme proposé ;
- autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents recenseurs pour chacune des campagnes 2020, 2021, 2022 ;
- nomme :
 - Madame Laetitia MADDALENA, coordonnateur communal du recensement ;
 - Monsieur Laurent PLANCHON, intervenant en cas de litiges.

Question n° 16

Recours à un vacataire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à avoir recours à un vacataire dans les conditions énoncées.

Question n° 17

Ouvertures dominicales 2020 des commerces Saint-Amandois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

2 « contre » (Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)

- valide les propositions.

Question n° 18

Convention avec la Région pour instaurer un arrêt Pépita à la gare SNCF de Saint-Amand/Orval

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- valide la création d'un arrêt à la gare de Saint-Amand/Orval ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de la Région validée par la Commission Permanente du Conseil Régional le 16 octobre 2019 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre du nouvel arrêt.

Question n° 19
Contrat de Ville centre 2017/2020 – avenant n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- valide l'avenant n°2 au contrat ;
- autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 20
Convention avec l'Institut Médico Educatif (IME) de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve la convention type ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 21
Projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- soutient le projet d'intégration du Sud du Cher dans l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Question n° 22
Groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services de téléphonie mobile entre la Ville et Cœur de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve l'établissement d'une convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Cœur de France et la Ville de Saint-Amand-Montrond ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 23
Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve le versement des acomptes de subventions énoncés, par anticipation sur le budget 2020.

Question n° 24
Autorisation de dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- approuve l'ouverture des crédits 2020, tels qu'ils figurent dans les tableaux énoncés ;
- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses.

Question n° 25
Régie « spectacle Cité de l'Or » : remise gracieuse et
décharge de responsabilité pécuniaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie citée ci-dessus pour le déficit de 733,50 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement ;
- procède à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 733,50 €, ce montant sera imputé au compte 6718 du budget principal, sous réserve de la décision du Directeur Départemental des Finances Publiques ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Question n° 26
Tarifs municipaux 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour » ;

6 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT)

- révisé les tarifs en cours comme proposé à compter du 1^{er} janvier 2020 – pour les écoles d'arts et de musique à compter du 1^{er} septembre 2020.

Question n° 27
Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 30 « pour »

- adopte, à compter du 1^{er} janvier 2020, la nomenclature budgétaire et comptable M 57 ;
- précise que la norme M 57 s'appliquera aux budgets suivants : budget principal Ville, budget annexe Camping et budget annexe Cinéma ;
- maintenir le vote des budgets par nature et retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires au changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer tout document s'y rapportant.

Question n° 28
Rapport annuel SIVU

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2018 du SIVU.

Question n° 29
Rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du SMIRTOM
du Saint-Amandois

Le Conseil Municipal prend acte du débat et de la communication de ce rapport.

Question n° 30

Mise à disposition de salles aux candidats aux élections municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour » ;

6 « abstention » (Michel MROZEK, Aurélie ALLART, Gérard BOYER, Gilbert AUBRUN, Philippe AUPET, Ginette HURTAULT)

- adopte la proposition concernant la mise à disposition gratuite de salles municipales aux candidats à l'élection municipale durant la période électorale.

Infos et débats

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 27 septembre 2019

Michel MROZEK demande à ce que les débats soient transmis à la Préfecture avec les délibérations.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

Question n° 3

Délégation de service public pour l'organisation, l'animation et la gestion des foires, marchés et fête foraine : avenant n°2

/

Question n° 4

Concession de service public pour la gestion des foires et marchés : lancement de la procédure

/

Question n° 5

Concession de service public pour la gestion du camping municipal : lancement de la procédure

/

Question n° 6

Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un abattoir sur la commune de Saint-Amand-Montrond : avis dans le cadre de l'enquête publique

/

Question n° 7

**Convention d'occupation du domaine public au profit d'ATC France :
Stade Vélodrome – Avenue de Meillant**

/

Question n° 8

Acquisition d'une partie de parcelle : rue des Séjots

/

Question n° 9

Cession de parcelles : Avenue des Carmes

/

Question n° 10

Cession d'un logement : 28 rue Albert Camus

/

Question n° 11

Cession de terrain : Lotissement « Les Séjots »

/

Question n° 12

Cession de terrains aux Pétaudes : déclassement du domaine public, intégration au domaine privé et actualisation des surfaces

/

Question n° 13

Convention de partenariat avec Cœur de France pour la réalisation des travaux du Cours Manuel

/

Question n° 14
Règlement de fonctionnement « accueil de loisirs 3-13 ans »

/

Question n° 15
Modification du tableau des effectifs, création d'emplois occasionnels et nominations dans le cadre du recensement

Gilbert AUBRUN demande quel avis a été rendu par le Comité Technique.
Annie LALLIER répond qu'il est favorable.

Question n° 16
Recours à un vacataire

Philippe MARME demande s'il serait possible de faire appel au lycée Jean Guéhenno pour faire travailler des apprentis.
Thierry VINÇON, Maire, répond qu'un apprenti ne peut pas travailler le soir.

Question n° 17
Ouvertures dominicales 2020 des commerces Saint-Amandois

Alain POUILLOU considère que six jours sur sept pour faire ses achats est amplement suffisant pour une petite ville ; il ne voit pas la nécessité d'ouvrir une journée supplémentaire.

Question n° 18
Convention avec la Région pour instaurer un arrêt Pépita à la gare SNCF de Saint-Amand/Orval

Gilbert AUBRUN approuve l'idée mais se questionne sur un éventuel décalage pour les arrêts suivants.
Thierry VINÇON, Maire, répond que c'est une histoire de coûts car il faudrait deux chauffeurs.

Question n° 19
Contrat de Ville centre 2017/2020 – avenant n°2

/

Question n° 20
Convention avec l'Institut Médico Educatif (IME) de Saint-Amand-Montrond

/

Question n° 21
Projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Michel MROZEK soutient Daniel MAIZERET dans ce programme mais souhaite rester prudent compte tenu du rapport du comité scientifique responsable de cette première expérience qui ne semble pas concluante.

Alain POUILLOU répond que les conclusions de ce comité sont purement comptables et souhaite replacer l'humain au cœur du sujet.

Thierry VINÇON, Maire, répond à Michel MROZEK « qui ne tente rien n'a rien ».

Question n° 22
Groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services de téléphonie mobile entre la Ville et Cœur de France

/

Question n° 23
Subventions aux associations

Michel MROZEK demande s'il existe une règle comptable qui fixe le montant maximum de l'acompte.

Thierry VINÇON, Maire, répond qu'il a été calculé au prorata d'un trimestre de subvention. Il insiste sur le fait que certaines associations ont une réelle nécessité car elles engagent des dépenses très tôt dans l'année.

Question n° 24
Autorisation de dépenses d'investissement

/

Question n° 25
Régie « spectacle Cité de l'Or » : remise gracieuse et décharge de responsabilité pécuniaire

/

Question n° 26
Tarifs municipaux 2020

Jacques DEVOUCOUX informe que les tarifs seront maintenus en 2020. Les seules augmentations de tarifs inscrites sont réglementaires (barèmes de la CNAF) ou relèvent des délégataires de services publics.

Elisabeth MERIOT précise que de nouveaux tarifs ont été mis en place dans le domaine culturel. Des livres ont été achetés et seront revendus directement, sans intermédiaire. Elle précise également qu'il n'y a pas d'augmentation pour la saison artistique. En ce qui concerne les ateliers à l'Ecole d'Arts, un prix unique a été fixé à 40 € pour les fournitures afin de ne pas orienter les élèves vers les ateliers où les fournitures sont les moins onéreuses. Par ailleurs, en 2020, les élèves inscrits dans les deux écoles (Arts et Musique) bénéficieront d'une réduction de 10 %.

Enfin, des lots de cinq périodiques (ex : géo, modes & travaux, OKAPI) seront vendus au prix de 2 €.

Gilbert AUBRUN relève que les prix sont stables par rapport aux années passées. Néanmoins, les prix sont assez élevés à Saint-Amand-Montrond notamment en ce qui concerne les photocopies (30 centimes d'euros à la bibliothèque, 20 centimes à la maison de la presse et 10 centimes en grande surface). Il propose d'appliquer le prix marchand car les administrés paient déjà le matériel au travers de leurs impôts.

Thierry VINÇON, Maire, répond que la Ville n'a pas vocation à faire concurrence au secteur marchand.

Question n° 27

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Ginette HURTAULT indique que cette nomenclature est appliquée depuis des années dans l'Education Nationale et qu'il n'y a pas de souci.

Jacques DEVOUCOUX indique que la présentation sera plus claire et lisible. Il rappelle que la Ville n'était pas obligée de s'engager dans ce processus car il ne sera obligatoire qu'à partir de 2023. Le service financier de la Ville a souhaité débiter l'expérimentation à compter de 2021 afin de pouvoir bénéficier du soutien et des conseils de la Direction Générale des Finances Publiques.

Question n° 28

Rapport annuel SIVU

Emmanuel RIOTTE souligne que tout a été fait en toute transparence et que les résultats sont bons.

Alain POUILLOU questionne au sujet de la perte d'eau qui représente 30 % de la consommation moyenne d'un ménage.

Emmanuel RIOTTE répond qu'au niveau national les pertes sont de 25 % mais que sur Saint-Amand-Montrond elles s'élèvent à 5 %.

Thierry VINÇON, Maire, ajoute qu'une réflexion est engagée sur le phénomène de « re-use » (réutilisation des eaux usées) : l'eau consommée qui passe dans les canalisations est traitée et rejetée propre mais non potable dans le milieu naturel. Cette eau devrait pouvoir être stockée dans des citernes afin d'être réutilisée pour le nettoyage de canalisations, l'arrosage... Il indique que Saint-Amand-Montrond sera parmi les premières villes qui utiliseront ce système d'ici 2022 à 2023. La nouvelle station d'épuration sera environnementale.

Question n° 29

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du SMIRTOM du Saint-Amandois

Michel MROZEK fait part de son effarement quant au nombre important de remarques de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SMIRTOM : restes à réaliser « non sincères »...

Question n° 30

Mise à disposition de salles aux candidats aux élections municipales

Michel MROZEK demande qu'un tirage au sort soit effectué au cas où deux candidats demandent la même salle le même jour.

Thierry VINÇON, Maire, répond que le premier arrivé sera le premier servi. Il rappelle qu'il y a plusieurs salles sur Saint-Amand-Montrond (Cité de l'Or, salle Aurore, salle des fêtes).

Fin de la séance à : 20h26